Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme MERCHADOU, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER, M. JOUBE à Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 23

Pour : 21
Contre : 2
Abstention : 0

13 – PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES AU STADE DELORD - MODIFICATION

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Dans le cadre de sa politique sportive et d'amélioration de ses équipements à destination des associations, des collégiens et lycéens, la ville de Blaye s'engage dans la construction de vestiaires au stade Delord.

Par délibération du 25 mars 2025, le conseil municipal a approuvé le plan de financement modifié de ce projet.

Monsieur le Maire a sollicité des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds friche et de la DETR, ainsi qu'auprès de la Région par décisions n°D/2024/190, n°D/2024/189 et n°D/2024/187 en date du 04 novembre 2024, de l'Agence Nationale du Sport par décision n°D/2025/45 en date du 26 février 2025 et auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'autorité de gestion des fonds européens (programme FEDER de la Haute Gironde) par décision n°D/2025/71 du 17 avril 2025.

Sur la base de l'estimation financière figurant dans l'avant-projet définitif, validé par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2025, et après ajout des frais de location des bungalows, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Projet :		Aides publiques :		

Maîtrise d'œuvre	57 008,66 €	Etat - DETR	175 000,00 €	21%
		Région	127 500,00 €	15%
Travaux :	717 090,00 €	ANS	120 000,00 €	14%
Désamiantage / plomb	26 900,00 €	Etat - Fonds friche	98 575,00 €	12%
Démolition	58 175,00 €	Région - Europe - FEDER	97 000,00 €	12%
VRD / Gros-Œuvre / Espace extérieur	128 700,00 €			
Entrée du site	15 000,00 €			
Bâtiment solution modulaire	488 315,00 €			
Raccordements réseaux	4 000,00 €			
Prestations annexes ; études et diagnostics	28 812,50 €			
Aléas	10 000,00 €	Autofinancement :		
<u>Fonctionnement</u> Maintien de l'accueil pendant les travaux : Location de vestiaires 10 mois	19 374,24 €	Fonds propres	218 210,40 €	26%
Total dépenses d'investissement	**836 285,40 €**	**Total recettes d'investissement**	**836 285,40 €**	**100 %**

- D'encaisser les recettes correspondantes aux articles 1321, 1322, 13272 et 13461 – chapitre 13 du budget principal et au chapitre 74 pour les subventions de fonctionnement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 12 mai 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 23/05/25
Identifiant de télétransmission : 033-213300585000 14-20250520-75639-DE-1-1

le Secrétaire de Séance,
Monsieur Michel EYNAS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE